

Drame de la route au tribunal

Deux fautifs pour une issue fatale

Un automobiliste est accusé d'homicide par négligence, une expertise estimant qu'il roulait à près de 145 km/h sur une route secondaire. Il le conteste face aux juges.

Raphaël Cand

Un accident qui a privé une épouse de son mari, un petit garçon de son papa. Voilà le drame humain qui s'est présenté mercredi matin devant le Tribunal d'arrondissement de La Côte.

Les faits remontent au 7 mars 2021. Sur la route de l'Étraz, à Yens, un automobiliste de 32 ans percute un véhicule qui s'engage depuis un tronçon secondaire. Ce dernier fait plusieurs tonneaux. Son conducteur, un père de famille de 35 ans, est éjecté de l'ha-

bitacle et projeté dans un champ en contrebas. Il ne sera jamais réanimé.

Ce tragique épisode aurait pu rester sans suites judiciaires: la victime - qui ne portait pas de ceinture de sécurité - avait grillé la priorité en omettant de marquer un temps d'arrêt au cédez-le-passage. Mais l'expertise technique a révélé que l'autre conducteur roulait à une vitesse comprise entre 125 et 145 km/h au moment de la collision, soit bien plus que les 80 km/h autorisés.

Expertise contestée

Prévenu d'homicide par négligence, l'automobiliste survivant a nié les faits mercredi matin. Malgré les conclusions des experts, il assure n'avoir pas dépassé les limitations autorisées. «Comme toujours, j'avais enclenché le limiteur de vitesse de ma voiture», a-t-il déclaré devant le tribunal. «J'entends à quel point il peut être difficile de se confronter à une faute qui est à l'origine de la mort d'un autre, a réagi la procureure Ximena Paola Manri-

quez. Mais il est encore temps de faire cette démarche pour vous et toute la famille du défunt ici présente.»

Ce à quoi le prévenu a répondu «ne pas être en mesure d'assumer quelque chose qu'il n'avait jamais fait». «Je ne suis pas quelqu'un qui roule vite, a-t-il expliqué les larmes aux yeux. Je suis responsable, je n'ai pas de casier judiciaire et n'ai jamais reçu d'amende. De plus, j'ai été pompier pendant une dizaine d'années. J'aime sauver des vies, et non l'inverse.»

Des justifications qui n'ont pas semblé convaincre les proches de la victime, les hochements de tête et regards vers le ciel traduisant leur dépit. Présente au côté de son avocat, l'épouse du défunt est restée très digne durant toute la matinée. Lorsque la parole lui a été donnée, elle l'a prise avec beaucoup de courage: «Aujourd'hui, il y a des hauts et des bas. J'ai perdu mon pilier et dois m'occuper d'un petit garçon de 7 ans qui regarde les étoiles en demandant laquelle est son papa. Je ne lui ai jamais menti, et c'est pour lui que je dois rester forte.»

«J'ai perdu mon pilier et dois m'occuper d'un petit garçon de 7 ans qui regarde les étoiles en demandant laquelle est son papa.»

L'épouse de la victime

La mère de famille a ensuite tenu à s'exprimer sur l'accident: «Si vraiment monsieur avait roulé à 70 ou 80 km/h comme il le prétend, mon mari serait encore parmi nous. Je ne conçois pas que quelqu'un puisse conduire aussi rapidement et tuer une personne. J'ai toujours dit que je ne me laisserais pas envahir par la haine, mais je veux des réponses, je veux que ça avance.»

Dix mois requis

«Si le prévenu avait admis les faits, quelle aurait été votre réaction?» lui a demandé la procureure. «Après l'enterrement de mon époux, je lui ai écrit une lettre pour qu'il déculpabilise et puisse continuer de vivre correctement, a dévoilé la veuve. Les gendarmes m'ont recommandé d'attendre la fin de l'af-

faire pour la lui remettre. Un conseil que je ne regrette pas d'avoir suivi aujourd'hui quand je vois qu'il ne reconnaît pas les faits et n'est jamais entré en contact avec nous pour s'excuser. Tout cela n'aurait pas ramené mon mari, mais cela aurait peut-être diminué un peu la peine.»

Finalement, le Ministère public a requis une peine privative de liberté de 10 mois avec un sursis de deux ans. L'avocate du prévenu a, quant à elle, demandé son acquittement. Celle-ci a estimé que l'expertise ne consistait pas une preuve irréfutable et rappelé que la victime avait violé les règles de circulation, ce qui «perturbait le lien entre le comportement de son client et le résultat dramatique». Le jugement sera rendu cette fin de semaine.

Une pirogue émerge du lac après 2500 ans



En quarante ans, Jean-Daniel Renaud a participé à l'extraction d'une vingtaine de vestiges.

Grandson

Découverte depuis le ciel, c'est la seule embarcation connue datant du premier âge du fer dans la région. Elle est remarquablement bien conservée.

«Exceptionnelle». L'Archéologie cantonale ne lésine pas pour qualifier la découverte, remontée des eaux le 1^{er} septembre. Il s'agit d'une pirogue monoxyle, c'est-à-dire taillée dans une seule pièce de bois: un chêne de 12 mètres - pour une tonne - gorgé d'eau. Le vestige gisait dans la craie du lac de Neuchâtel, près de Grandson, et le radiocarbone date le tronç entre 750 et 520 av. J.-C., soit le premier âge du fer.

«C'est un exemplaire unique pour le lac de Neuchâtel à cette période et, qui plus est, entier. Souvent, nous ne retrouvons que le fond des embarcations. Dans ma vie d'archéologue, c'est une première», souligne Nicole Pousaz, archéologue cantonale.

Des pirogues plus anciennes, utilisées pour la pêche et le transport, sont déjà conservées. On peut en voir une de l'âge du bronze au Musée d'Yverdon et région. «Cette pirogue-là remonte à une période où les villages lacustres sont abandonnés au profit

«C'est un exemplaire unique pour le lac de Neuchâtel à cette période et, qui plus est, entier.»

Nicole Pousaz, archéologue cantonale

d'habitations sur la terre ferme», précise-t-elle.

La découverte remonte à février 2021. L'aérostier neuchâtelois Fabien Droz, un passionné de recherches archéologiques, remarque depuis le ciel une longue pièce de bois «suspecte», à une centaine de mètres de la rive et par 3,5 mètres de fond, à proximité du port de La Poissine.

Menacée par l'érosion

«L'érosion du fond lacustre a sans doute mis au jour cette embarcation, peut-être à la suite des tempêtes d'hiver particulièrement marquées de 2018-2019», évoquait alors la revue «Archéologie vaudoise». Sa datation fait l'effet d'un «scoop», poussant à surveiller le site.

«Il est apparu impossible de la converser telle quelle sans dégât», justifie Nicole Pousaz. Menacée

par l'érosion, une opération d'extraction est décidée, malgré les tensions énormes que cela implique sur la fragile coque.

«Nous l'avons libérée des sédiments et placé un châssis sur mesure au-dessus. Ensuite, nous avons dégagé la pirogue en dessous et passé des sangles au fur et à mesure», résume Jean-Daniel Renaud, fondateur d'Archéo développement, une vingtaine d'opérations similaires à son actif. Le levage s'est fait avec une pelle à câbles de l'entreprise voisine Sables et graviers La Poissine. Arrosée en permanence pour ne pas finir en poussière, la pièce de bois présente une fissure dans une bonne partie de sa longueur et des fragments se sont détachés çà et là. On remarque une mortaise percée à l'extrémité - sans doute pour l'attacher avec une corde - et des varangues, renforts taillés dans la coque.

Le vestige sera transporté à Colombier (NE) pour être étudié par le spécialiste neuchâtelois Béat Arnold. Sa conservation n'est pas décidée. Si son bois est suffisamment solide, il pourrait être lyophilisé. À moins qu'une réplique ne soit réalisée après sa numérisation en 3D. La «vieille dame» pourrait alors être placée en caisse et retourner sommeiller dans le lac. **Fabien Lapière**

PUBLICITÉ

uspi⁺ vaud

union suisse des professionnels de l'immobilier

Le contrôle des états financiers de l'USPI Vaud, le gage de sécurité

Au 1^{er} septembre 2023, les entreprises suivantes ont reçu leur attestation 2022 :

Agence immobilière du Léman SA - Lausanne
 Amma Immo Sàrl - Yverdon-les-Bains
 Apleona Real Estate SA - Lausanne
 AS Immobilier Sàrl - Le Mont-sur-Lausanne
 Bobst Régie Immobilière SA - Yverdon-les-Bains
 Burnier & Cie SA - Nyon
 Catherine Michel & Associée Courtage Immobilier Sàrl - Commugny
 CF Immobilier Compagnie Foncière S.A. - Rougemont
 CGGI Sàrl - Gland
 Chiffelle Immobilier Sàrl - Chexbres
 Cogestim SA - Lausanne
 Comptacart Sàrl - Aubonne
 Comptoir Immobilier SA - Lausanne
 De Rham SA - Lausanne
 DHR Immobilier SA - Pully
 Familia Plan S.A. - Le Mont-sur-Lausanne
 Fidi SA - Renens
 Fidurex S.A. - Yverdon-les-Bains
 Froidevaux Immobilier SA - Lausanne
 Furer SA, régisseurs et courtiers - Vevey
 G. Dénéreaz & Fils S.A. - Vevey
 Galland & Cie SA - Lausanne
 Gérance Robert Crot & Cie S.A. - Lausanne
 Gérance Service S.A. - Villars-sur-Ollon
 Gérances de Luze S.A. - Morges
 Ger-Home S.A. - Aigle
 Gerim Gérance Immobilière SA - Prilly
 Gerofinance-Dunand SA - Pully
 Golay Immobilier SA - Lausanne
 Grange & Cie SA - Nyon
 Guédon Gérance SA - Lausanne
 Immogestion SA - Paudex
 Jacques Lugrin SA - Morges
 La Régie Foncière du Gros-de-Vaud SA - Cheseaux s/Lausanne
 M&B Gérance Immobilière SA - Lausanne

Maillard Immobilier SA - Lausanne
 Misa management immobilier S.A. - Lausanne
 Morges Immo Sàrl - Morges
 Move Im SA - Crans-près-Céligny
 Naef Immobilier Lausanne SA à Prilly - Lausanne
 Naef Immobilier Nyon SA - Nyon
 OF-D Sàrl - Hermenches
 Omnia Immobilier SA - Lausanne
 Omnia Immobilier Riviera Sàrl - St-Légier-La Chiésaz
 OP Développement SA - Belmont s/Lausanne
 PBBG Gérances et gestions immobilières SA - Lausanne
 Petignat & Amor immobilier SA - Vevey
 Pro Logement SA - Assens
 Publiaz immobilier SA - Renens
 Régie Braun SA - Lausanne
 Régie Braun Courtage SA - Lausanne
 Régie Chamot & Cie SA - Lausanne
 Régie du Rhône SA - Pully
 Régie Duboux SA - Lausanne
 Régie Eric Glauser SA - La Tour-de-Peilz
 Régie immobilière Charles Decker SA - Yverdon-les-Bains
 Régie Marmillod SA - Lausanne
 Régie Schmid SA - Nyon
 Régie Turrian SA - Villars-sur-Ollon
 Réve-Immob Gérance & Courtage SA - Orbe
 Rilsa SA - Lausanne
 Roland Savary Immobilier SA - Oron-la-Ville
 Rosset SA agence immobilière - Lausanne
 Rudin Immobilier Sàrl - La Conversion
 Rytz & Cie S.A. - Nyon
 Stalder Immobilier La Vallée Sàrl - L'Abbaye
 Transaxia Immobilier SA - Montreux
 Vago Mattenberger Experts Immobilières SA - Lausanne
 Verbel SA - Lausanne
 Zivag Gérances SA - Lausanne

Dispense du contrôle USPI Vaud (mais contrôle par une autorité officielle)

Investissements Fonciers SA - Lausanne
 Realstone SA - Lausanne

Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA - Lausanne

Chaque année, l'USPI Vaud soumet ses membres à un contrôle rigoureux de leurs états financiers. Sont examinés les liquidités, la fréquence de versement des disponibilités, les fonds de roulement, les fonds propres ainsi que le paiement des fournisseurs.

Ces critères sont un gage de confiance pour la clientèle.

Plus de 100 entreprises actives dans la gérance d'immeubles, l'administration de PPE, le courtage, l'expertise et le développement.

www.uspi-vaud.ch